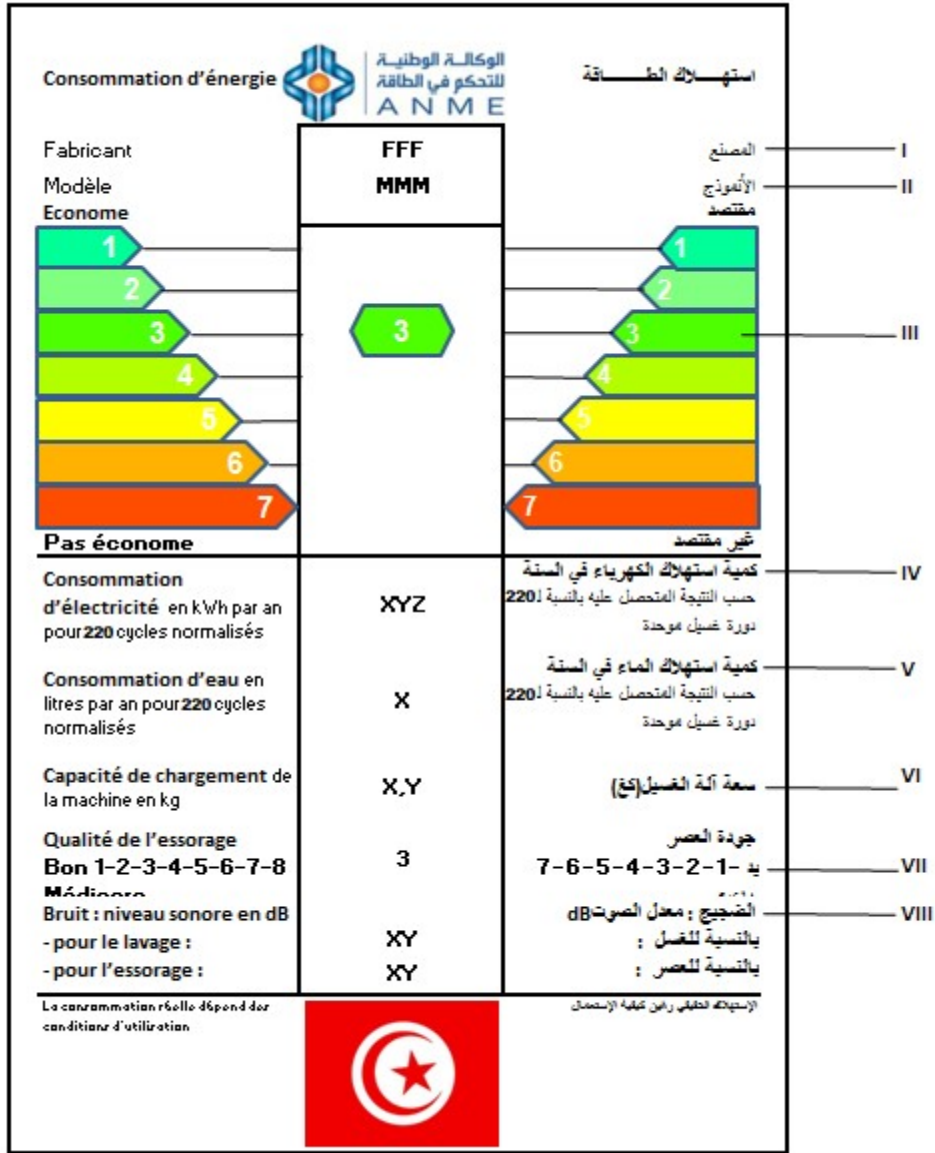


ANNEXE 5 – Etiquette des lave-linge automatiques

1) Modèle de l'étiquette



Consommation d'énergie	الرمز	استهلاك الطاقة	
Fabricant	FFF	المصنع	I
Modèle	MMM	الأنموذج	II
Econome échelle de 1 à 7 Pas économe	Classe énergie	مقتصد الرتبة من 1 إلى 7 غير مقتصد	III
Consommation d'électricité en kilowattheure par an pour 220 cycles normalisés	xxx kWh	كمية استهلاك الكهرباء بحساب الكيلواط ساعة بالنسبة 220 دورة غسيل موحدة في السنة	IV
Consommation d'eau en litres par an pour 220 cycles normalisés	xxx l/an	كمية استهلاك الماء بحساب اللتر في السنة بالنسبة 220 دورة غسيل موحدة	V
Capacité de chargement de la machine en kilogramme	xxx kg	سعة تحميل آلة الغسيل (كغ)	VI
Qualité de l'essorage Bon 1-2-3-4-5-6-7 Médiocre	Classe d'essorage	جودة العصر جيد 1-2-3-4-5-6-7 رديء	VII
Bruit : niveau sonore en dB - pour le lavage - pour l'essorage	xxx dB xxx dB	الضجيج: معدل الصوت dB - بالنسبة للغسيل - بالنسبة للعصر	VIII
La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation. Références aux normes tunisiennes NT 81.169	Drapeau Tunisien	الاستهلاك الحقيقي مرتبط بكيفية الاستعمال. مرجع المواصفات تونسنية م ت 81.169	

2) Les informations à faire figurer sur l'étiquette :

I– Nom ou marque du fabricant,

II– Code d'identification du modèle établi par le fabricant,

III – Le classement de l'appareil selon son efficacité énergétique, établi conformément aux indications prévu à l'article 4 du présent arrêté. Le chiffre indiquant la classe énergétique de l'appareil doit être à la hauteur des barres horizontales correspondantes,

IV – La consommation d'électricité déterminée conformément aux méthodes de mesure mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté exprimée en kilowattheure (kWh) par an,

V – La consommation d'eau déterminée conformément aux méthodes de mesure mentionnées à l'annexe 2 du présent arrêté exprimée en litres (l) par an,

VI – La capacité de chargement de la machine pour le programme standard «coton» à 60 °C ou 40 °C en kilogramme (kg),

VII – Le classement de l'appareil selon son efficacité d'essorage, établi conformément aux indications de l'article 4 du présent arrêté,

VIII – Si le fabricant le souhaite, s'il a effectué les tests et a transmis les rapports de test à l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie, les émissions acoustiques dans l'air, exprimées en dB(A) re 1 pW et arrondies à l'entier le plus proche et ce, au cours des phases de lavage et d'essorage, pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge.

3) Les aspects de l'étiquette :

Dimensions :

La dimension de l'étiquette doit être de 15cm/19cm Couleurs :

Couleurs à utiliser : CMJN - bleu cyan, rouge magenta, jaune, noir.

- Exemple 07X0: 0 % de cyan, 70 % de magenta, 100 % de jaune, 0 % de noir.

- Couleurs des barres horizontales indiquant les classes énergétiques :

o La barre horizontale indiquant la classe énergétique 1 X040

- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 2 X0X0
- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 3 70X0
- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 4 30X0
- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 5 00X0
- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 6 03X0
- La barre horizontale indiquant la classe énergétique 7 07X0.

- Couleur de l'encadrement : X070.

- La couleur de fond de l'indication de la classe énergétique de l'appareil doit être la même que celle de la barre horizontale de la classe correspondante.

- Le texte est imprimé en noir sur fond blanc.

4) Caractéristiques du support :

a) L'étiquette doit être auto- adhésive.

b) Le grammage du papier de l'étiquette doit être de [150 g] avec vernis UV. L'impression doit être en quadrichromie.

c) L'adhésif utilisé pour fixer les étiquettes doit :

- Permettre de décoller facilement les étiquettes des appareils sans l'aide d'un outil ou d'un liquide autre que l'eau.

- Offrir une adhérence suffisante pour empêcher les étiquettes de se décoller dans les conditions normales de manutention.